

La sous-direction des moyens et de la maintenance est chargée :

- Assurer la dotation en moyens de fonctionnement des structures de rectorat et des services communs,
- Assurer l'entretien et la maintenance des biens meubles et immeubles du rectorat et des services communs,
- Tenir les registres d'inventaire,
- Assurer la conservation et l'entretien des archives de l'université,
- Assurer la gestion du parc automobile du rectorat.

Elle comprend les services suivants :

1. le services des moyens et de l'inventaire,
2. le service de l'entretien et de la maintenance,
3. le service des archives